

UE6 – Dossier de Géographie régionale GE143

LE LANGUEDOC - ROUSSILLON



Plan du dossier

1ère Partie : Le Grau du roi entre mer et étang

I - Description de la photo

II - Situation et histoire

III - Pourquoi avoir choisi cette photo ?

2ème Partie : Crise viticole : Quel avenir pour la viticulture en Languedoc-Roussillon ?

I - La viticulture régionale : « l'état des lieux »

1.1. La situation actuelle

1.2. Historique

1.2.1. Vignoble Est

1.2.2. Vignoble Ouest

II - Les causes de la crise

1.1. La concurrence étrangère

1.2. La loi Evin

1.3. La grande distribution

1.4. Climatologie

III- Les réussites porteuses d'espoir

1.1. Les AOC

1.2. Les vins de pays d'oc jouent sur la qualité et évitent la crise

1ère Partie

Le Grau-du-Roi entre mer et étang



Copyright grau du roi 1997-2000 Institut Géographique National - 136 bis, rue de Grenelle, Paris – France (Vue aérienne du Grau du Roy)

I – Description

Le Grau du Roi (ou Grau du Roy) comme vous ne le verrez peut être jamais. Cette superbe image nous permet de distinguer la place de la ville, entre mer et étang. Une ville qui s'est consciencieusement développée le long du littoral. Une station balnéaire charmante, ouverte à toute la famille, avec des activités pour chacun.

Le tracé impeccable du canal, les plages de sable, la vieille ville concentrée à l'embouchure du canal et ses couleurs que l'on ne retrouve pas sur les nouvelles constructions. Une belle vue aussi sur les étangs et plus particulièrement sur les bacs des Salins du Midi. Cette couleur rose n'est autre que le plancton et la forte concentration en sel.

II – Situation et histoire

Dans un territoire au passé étroitement lié à Saint-Louis et aux croisades, s'est bâti le village traditionnel du Grau-du-roi. Au 16^è et 17^è siècle, quelques familles nomades de pêcheurs fixent l'ossature du futur village autour d'un grau, mot occitan signifiant ouverture naturelle mettant en communication la mer et un étang. Une vie sédentaire s'établit à partir de 1825 regroupant près d'un tiers d'immigrés italiens à la fin du siècle. Puis quelques cabanes de pêcheurs qui ornaient le rivage et ce n'est que vers le milieu du XIX^è siècle que le village se détache d'Aigues-Mortes.

Aujourd'hui la cité maritime est devenue, au fil du siècle dernier, une station balnéaire de renom essentiellement grâce à la mise en œuvre des congés payés et à l'arrivée massive des premiers "baigneurs". Le Grau-du-Roi est un lieu traditionnel où l'on peut encore voir le retour des chalutiers aux portes de la Camargue. .

III – Pourquoi avoir choisi cette photo ?

J'ai choisi une photo aérienne du Grau-du-Roi car je l'ai trouvée très intéressante, avec un contraste entre la mer et l'aménagement littoral ; et d'un autre côté l'étang et les bacs de sel qui créent un effet de couleur impressionnant et que l'on ne peut imaginer sur place. De plus, le port du Grau-du-Roi est un port de pêche magnifique et convivial où l'on se sent comme chez soi et où l'accueil y est chaleureux. Le Grau-du-Roi est devenu station

balnéaire, dans le respect des traditions. Il nous accueille en toute simplicité et nous fait découvrir le « canal », âme vivante de la cité. Il nous invite à flâner le long des petites ruelles bordées de maisons basses et à vivre la tradition et l'ambiance si particulière des fêtes qui font la fierté des gens du pays.

Enfin, la particularité et l'aspect pittoresque du Grau-du-roi, lui ont permis d'avoir une bonne image auprès des touristes estivaux mais aussi de la population régionale dont je fais partie. Mais la question est de savoir si la pression touristique et l'attrait financier qu'elle crée, ne va pas faire changer ce paysage, si fragile et précieux pour notre région ?

Crise viticole :

Quel avenir pour la viticulture en Languedoc-Roussillon ?



La viticulture intéresse ceux qui y travaillent et qui en vivent, mais aussi toute la région du Languedoc-Roussillon où elle occupe une place essentielle dans l'économie, la vitalité du milieu rural, la culture. Pourquoi est-elle en crise aujourd'hui? Trop de vin, trop de viticulteurs, trop de caves coopératives, comme le suggère le rapport Berthommeau? La mondialisation des marchés obligeant à toujours restructurer, rationaliser, agrandir les exploitations, le négoce et la distribution... et la région restant au milieu du gué d'une modernisation jamais achevée, malgré les arrachages de vignes (150.000 hectares en 30 ans et les départs de viticulteurs (-22.000 exploitations depuis 1988) ? Pourtant la production française de vin a diminué, ce qui n'est pas le cas des vins du Nouveau monde, ni même celui d'autres grands producteurs européens comme l'Espagne et l'Italie...

Il faut parler aussi du travail et de la vie des viticulteurs et de leurs familles. De ce que représente leur présence et leur activité dans la région et dans le milieu rural en particulier. Et de leurs attentes, notamment en matière de revenu, pour pouvoir vivre décemment de leur travail et contribuer à l'animation de la vie locale.

I – La viticulture régionale : « l'état des lieux »

1.1. La situation actuelle

Le Languedoc-Roussillon a toujours produit beaucoup, et parfois trop de vin – et pas grand-chose d'autre. La nouveauté (disons depuis quelques décennies), est que ce vin peut maintenant être très bon, la qualité ayant enfin pris le pas sur la quantité !

Le Languedoc-Roussillon est, en quantité, la première région viticole de France. Et de très loin ! (40% de la production nationale) De Nîmes à Montpellier, de Sète à Béziers, de Carcassonne aux Pyrénées Catalanes, de vastes étendues sont consacrées à la culture de la vigne. Il faut dire que le climat et les sols s'y prêtent particulièrement bien. Depuis quelques décennies, les vigneron s'efforcent, avec succès la plupart du temps, de produire des vins de qualité. Rouges, blancs, mousseux et vins doux naturels sont proposés à la dégustation.



On a coutume de faire la distinction entre, d'une part, le Roussillon et la partie ouest du Languedoc et, d'autre part, l'est du Languedoc. Ces deux régions sont séparées par une ligne allant de Narbonne à Castres.

La région du Languedoc Est s'étire sur deux départements (l'Hérault et le Gard) le long de la Méditerranée et dans l'arrière-pays, entre Narbonne à l'ouest et l'embouchure du Rhône à l'est. Elle comprend les villes de Nîmes, Montpellier, Sète, Béziers, ainsi que de nombreux villages. On y trouve d'excellents vins rouges corsés et très aromatiques – le Faugères par exemple –, ainsi que de délicieux vins doux naturels.

1.2. Historique

1.2.1. Vignoble Est

Très ancien, le vignoble Est languedocien a connu une réelle expansion vers le VIII^{ème} siècle...

L'histoire de la partie orientale du vignoble languedocien n'est pas très différente de celle de la partie occidentale. Si cette dernière peut se targuer d'avoir été, grâce à la colonisation



romaine du I^{er} siècle avant J-C, la première région viticole réellement importante de la Gaule ancienne, il n'en reste pas moins vrai que des vignes avaient été plantées dans la partie orientale, en Provence et sur la rive droite du Rhône, bien avant l'arrivée des Romains : les Phocéens, les colons grecs qui fondèrent Marseille, connaissaient bien la plante préférée de Dionysos et la cultivaient dans l'arrière-pays marseillais. Cependant, ils ne plantèrent que de petites surfaces de vignes et il faut attendre l'âge d'or des abbayes, aux alentours du huitième siècle, pour assister à une réelle extension du vignoble Est languedocien.

À partir du Moyen Âge, l'histoire du vignoble languedocien est pratiquement la même, à l'est et à l'ouest. On se reportera donc, pour en savoir plus, à ce qui est dit à propos de l'histoire du vignoble ouest languedocien.

1.2.2. Vignoble Ouest

La région de Narbonne, première colonie romaine d'importance, a très tôt produit du vin de qualité en quantité. Le vignoble a connu par la suite une grande prospérité au moment de l'âge d'or des abbayes. Tout alla bien jusqu'au XIXème siècle



où, encouragés par de fortes possibilités commerciales, les vigneronns se sont mis à produire en abondance des vins sans intérêt... La crise est venue stopper net la course au rendement et, depuis quelques décennies, la région privilégie à nouveau la qualité.

La région de Narbonne s'enorgueillit à juste titre d'avoir été la première, au temps de la Gaule romaine (c'est-à-dire dès le premier siècle avant Jésus-Christ), à produire du vin de qualité en grande quantité. La Narbonnaise fut en effet la première colonie romaine de quelque importance.

Selon Hugh Johnson, parmi les colons romains, se trouvaient sans doute des fils de vigneronns et c'est à eux que nous devons les vignobles qui sont à l'origine de ceux que l'on trouve dans le Minervois, les Corbières et l'ensemble des coteaux du Languedoc.

Les invasions barbares et leur cortège de dévastations entraînèrent une régression économique dont se ressentit le vignoble. Le renouveau vint ensuite des abbayes, nombreuses dans la région, et dont les moines s'attachèrent à développer à la fois la production et le commerce du vin. Bientôt, au XIIIème siècle, on découvrit le processus à suivre pour fabriquer des vins doux naturels (comme le muscat de Rivesaltes) et cela ne manquera pas de favoriser l'expansion du vignoble.

Au XVIIème siècle, le renom acquis par les eaux-de-vie et le percement du Canal du Midi sont à l'origine d'un regain de prospérité du secteur viticole.

Et tout alla bien, ou à peu près, jusqu'au milieu du XIXème siècle. C'est alors que le développement des moyens de transport encouragea les viticulteurs à produire de plus en plus : ils pouvaient en effet espérer vendre facilement leur production dans des régions de plus en plus éloignées. Malheureusement, en matière de vin, la quantité est en général l'ennemie de la qualité. Languedoc et Roussillon se mirent à produire en abondance des vins sans intérêt. De plus, la prospérité qui s'ensuivit ne dura qu'un temps : il y eut bientôt la concurrence des vins d'Algérie, pays récemment colonisé où les Français s'empressèrent de planter de la vigne ; à cela s'ajouta à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle la crise résultant du phylloxéra. Les prix, du coup, s'effondrèrent. Les vigneronns languedociens réagirent en plantant des vignes issus d'hybrides insensibles au phylloxéra ; mais, à nouveau, ils poussèrent les rendements au maximum : il y eut surproduction et mévente, une nouvelle fois les prix s'effondrèrent. S'ensuivit une nouvelle crise douloureuse qui ne prit réellement fin qu'après la seconde guerre mondiale, quand les vigneronns se

tourneront vers une production de qualité. Peu à peu les vins de table cédèrent la place à des vins de qualité supérieure et si, aujourd'hui encore, la région produit d'assez grandes quantités de vins médiocres, la plupart des viticulteurs ont conscience que l'avenir est à la production de vins fins.

Aujourd'hui, le vignoble languedocien est florissant. Il produit, nous l'avons dit, des vins de qualité croissante à des prix souvent encore intéressants. Alors même que les prix des vins de Bordeaux connaissent une dangereuse flambée, les vins du Roussillon et du Languedoc se présentent comme de redoutables concurrents. De fait, plus d'un grand cru classé du bordelais a tout à craindre d'une comparaison avec certaines grandes bouteilles languedociennes... L'avenir dira qui l'emportera.

II – Les causes de la crise

Depuis le début de l'année, tout va mal pour les vins de table. Les cours s'effondrent et la production ne sort pas des cuves. La restructuration du vignoble languedocien engagée voilà vingt ans n'est toujours pas achevée. Si un tiers des vignes a été arraché, diminuant la superficie de 450 000 hectares à 300 000 hectares et ramenant la production à 20 millions d'hectos contre 30 dans les années soixante-dix, seulement une partie a été restructurée pour élaborer des vins de qualité. Le Languedoc-Roussillon produit encore trop de vin de basse qualité qui alimentent les rayons premiers prix des supermarchés. Et pour certains viticulteurs, la tentation est toujours grande de laisser « pisser la vigne ». Une attitude qui ne prend pas en compte les changements que la viticulture mondiale connaît depuis une dizaine d'années. D'abord par l'émergence de vins dits du Nouveau Monde, qui concurrencent les vins français par un rapport qualité/prix très avantageux, ni surtout par la modification des habitudes de consommation. On boit de moins en moins de vin à table et les produits plus élaborés sont recherchés en priorité. Résultats : les stocks augmentent et nombre de viticulteurs sont proches de la faillite. Pour beaucoup, la seule solution à la crise passe par une diminution des rendements et une réorganisation poussée du vignoble régional.

1.1. La concurrence étrangère : Les vins français perdent du terrain à l'exportation

Quasiment inexistant il y a vingt ans, les vins en provenance des Etats-Unis, d'Australie, du Chili, d'Argentine ou d'Afrique du Sud représentent désormais une concurrence impitoyable pour les vins français. Tant est si bien que le positionnement des vins français sur les marchés d'exportation a fait l'objet d'un rapport commandé par le

ministère de l'Agriculture français. Jacques Berthoneau, l'auteur du rapport, note que « les vins français sont ceux qui résistent le moins bien à la pression de la concurrence ». Ainsi sur le marché du Royaume-Uni, la France a vu la part de ses exportations baissées de 33% à 26% entre 1998 et 2000 suite à la concurrence des vins du Nouveau Monde. Pour l'auteur, contrôleur général du ministère de l'Agriculture, la principale raison est la politique marketing agressive développée par ces pays. Et, indirectement, Jacques Berthoneau réprimande les viticulteurs du Languedoc-Roussillon : « Se contenter de slogans où les seuls responsables sont les pouvoirs publics, c'est méconnaître les contraintes et les enjeux de l'Union et se condamner à un jeu de rôles où les seuls perdants seront les viticulteurs qui resteront sur le bord de la route, persuadés qu'ils étaient que les bonnes vieilles recettes d'hier s'appliquaient encore à un marché du vin marqueté, packagé, linéarisé, bien loin du vin vendu au caveau de la cave ».

1.2. La loi Evin

Promulguée le 10 janvier 1991 sous le nom de loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, la loi Evin limite la publicité en France pour les boissons alcoolisées. Elle interdit notamment la vente, la distribution ou la publicité dans les enceintes d'établissements sportifs. Cette disposition a mis le feu aux poudres lorsque, le 20 mai dernier, la publicité des Vins du Languedoc sur le maillot de l'équipe de rugby de Narbonne a été censurée. Le match se déroulait en l'Angleterre, où ce type de publicité est autorisé, mais diffusé en France. Si la publicité « Languedoc Wines » avait été apposée sur le maillot anglais, aucun problème ne serait survenu. Pourtant, en 1996, la commission européenne avait déjà adressé à la France un avis motivé sur la question à la suite d'une plainte des vins de Bordeaux. La promesse d'une concertation avec la filière était restée lettre morte. Suite à la plainte du Comité interprofessionnel des vins du Languedoc, la commission européenne a assigné en juillet dernier la France devant la Cour de justice du Luxembourg car elle conteste les aspects extraterritoriaux de la Loi Evin qui seraient contraires au marché unique. Pour mettre un terme à cette situation et permettre notamment à la viticulture française de parrainer des événements sportifs, six députés PS du Languedoc-Roussillon ont d'ores et déjà déposé un projet de loi pour modifier la loi Evin. Trois sénateurs de la région soutiennent la démarche.

1.3. La grande distribution : **colère des viticulteurs**

La grande distribution revient souvent dans le discours des viticulteurs. Les super et hypermarchés s'imposent en effet au fil des ans comme l'un des principaux éléments du circuit de vente des vins. Un accord a été signé en juillet dernier entre les deux filières pour dynamiser le marché des vins de table et de pays avant les prochaines vendanges. Un accord limité dans le temps, car la grande distribution ne veut pas se priver de la vente de vins importés. Cette commercialisation de vins étrangers fait souvent les frais de la colère vigneronne. Des actions ont ainsi été organisées pour vider les rayons les vins du Chili, d'Australie ou d'ailleurs et les vins de différents pays de la communauté européenne, jugés concurrents déloyaux des produits français. Enfin certains producteurs reprochent à la grande distribution un écart trop important entre prix d'achat et prix de vente.

1.4. Climatologie : **l'année 2002 et les inondations**

Après un début d'année 2002 chaud et sec, l'été s'installe dans la fraîcheur, suivi d'inondations catastrophiques dans le Gard. L'impact sur les cultures d'autonome et les récoltes est préoccupant. A la fin de l'été, des épisodes pluvio-orageux sévères, exceptionnels les 8 et 9 septembre, atteignent l'est de la région : dans le Gard, les villes de Nîmes, Sommières et Alès sont gravement touchées, de même que Lunel dans l'Hérault. L'ampleur des surfaces inondées et les dégâts par montée des eaux sont considérables : on estime à 8500 hectares, la surface de vignes inondées, rendant le vin limoné impropre à la vendange.

III – Les réussites porteuses d'espoir

1.1. Les A.O.C : **En plein boom dans la région**

Les appellations d'origines contrôlées, les fameuses AOC, affichent une santé presque insolente dans le paysage viticole régional. Quatrième région d'appellation française en surface avec près de 40 000 hectares, derrière la région de Bordeaux, du Rhône et de la Loire, le Languedoc produit 1,8 million d'hectolitres de vin AOC par an. Reconnues aussi bien en France qu'à l'étranger comme des vins de qualité, les AOC entretiennent leur réputation par des actions répétées de promotion.

1.2. Les vins de pays d'Oc jouent sur la qualité et évitent la crise

La viticulture à deux vitesses est bien une réalité. Créé en 1987, le syndicat des producteurs de vins de pays d'Oc avait pour ambition d'améliorer les revenus de ses adhérents en s'engageant dans une politique de cépages. Aujourd'hui, la production des pays d'Oc repose à plus de 80 % sur ces nouveaux cépages cabernet, syrah, merlot, grenache, sauvignon et chardonnay. Dans l'univers national des vins de pays, le vin de pays d'Oc est le premier label français, avec 3,2 millions d'hectos. Il maîtrise 36 % du marché en volume et 44 % en chiffre d'affaires. Sur le marché régional, les vins de pays d'Oc réalisent 56,3 % du chiffre d'affaires des vins de pays ! Face à la crise du marché des vins de table et des vins de pays "classiques", confrontés à une baisse des prix et à une absence de débouchés, les vigneron de pays d'Oc refusent d'être associés aux images de casse vues la semaine dernière. Les volumes de vins de pays d'Oc sortis de chais sont en hausse alors que les volumes en vins de pays départementaux ont baissé de 24 %. Certains syndicalistes disent que le marché mondial est en excédent de 30 millions d'hectos. Si c'est de vin médiocre, l'excédent est sans doute de 60 millions. Mais s'il s'agit de vin de qualité, il y a pénurie. Un vignoble n'est pas fait pour de la distillation négative qui nous mènera tout droit à l'arrachage. La solution, c'est d'accompagner ceux qui n'ont pas encore fait leur restructuration. Les vins de pays d'Oc entendent défendre leur « droit à la croissance » et à la replantation, fondé sur une politique de qualité obstinée.

1.3. les nouvelles techniques

Pour améliorer la production de vins de haute qualité, de nouveaux systèmes de conduite sont probants ; entre autre, le système en "lyre" qui consiste à ouvrir les souches afin d'améliorer le microclimat et de mieux exprimer l'effet terroir en s'accordant avec la vendange mécanique. Autre système, le "lys" avec ses rangs distants de trois mètres. Ces deux systèmes ont des avantages économiques et qualitatifs validés par les essais locaux que nous présenterons, sur le terrain, aux participants. "Lys" et "Lyre" ne peuvent pas s'appliquer pour le moment aux AOC car ils prônent une plus faible densité de plantation que celle admise par la réglementation, qui doit donc évoluer.

Bibliographie

Livres :

- « *Des vins en Languedoc* », J. Clauel et R. Baillaud, Privat
- « *Qualité obligé* » J. Clauel

Internet :

- www.insee.fr
- www.languedoc-wines.com
- www.vindepaysdoc.com
- www.midilibre.com
- www.legrauduroi-portcamargue-tourisme.info